



Saison 2019/2020 – 04/04/2020 - Édité par le C.E.P. de la Province du Hainaut
Informations officielles : le secrétariat provincial, Patrice Dessimeon - Place Matteotti
17, 7100 La Louvière - Téléphone : 064/226664

L'assemblée générale des clubs de la « Province de HAINAUT » aura lieu le mercredi 10 juin 2020 à 19h15 en la salle académique de UMONS (Université Warocqué) à Mons, Place Warocqué à 7000 mons

Pour rappel : l'AG statutaire est **obligatoire pour tous les clubs ayant participé aux championnats, tant provincial que national, la saison 2019/2020 (même ceux qui ne l'ont pas terminée).**

Le club doit être représenté par une personne figurant sur le listing de la saison 2019/2020, il doit être en possession du listing du club et de sa carte d'identité.

Le règlement organique dans son article 48 et le barème financier une prévoit amende de 100.00€

Ordre du jour

- 1) Vérification des pouvoirs des délégués (voir Titre II - Chapitre 2 - Article 49 du R.O.)
- 2) Accueil et ouverture de l'Assemblée Générale par le président.
- 3) Rapport d'activité du comité exécutif provincial
- 4) Rapport d'activité des différentes commissions
- 5) Interpellation(s)
- 6) Propositions de modifications apportées au Règlement Provincial
- 7) Elections
 - Comité exécutif, 1 mandat de six ans à pourvoir
 - AG de la Ligue Francophone, 9 mandats à pourvoir, Sortants et rééligibles Madame Desmet Sabine, MM. WALEMME Christian, DUCA Giovanni, SPITEALS Jean Claude, FLORENCE Jules, DESSIMEON Patrice, BERNARD Didier, BISTAFFA Jean Pierre, Mayard Léo,
 - AG de l'ABFS, aucun mandat à pourvoir
 - CEN de l'ABFS, aucun mandat à pourvoir
- 8) Situation financière de la province
- 9) Remise des trophées aux champions

Les compétitions 2019/2020 arrêtées définitivement

Face aux dernières évolutions de la pandémie de Covid-19, il était du devoir du Conseil d'Administration de la Ligue Francophone de Football en Salle (L.F.F.S.) de prendre au plus vite les décisions qui s'imposent et d'informer rapidement ses clubs des modalités relatives à la clôture de la saison 2019/2020.

Aussi, réuni « de manière virtuelle », le C.A. a décidé ce vendredi 27 mars 2020 :

- L'arrêt définitif des championnats francophones, championnats provinciaux et coupes provinciales, tant seniors que jeunes, au 12 mars 2020.
- Qu'aucun titre de champion ne sera attribué sauf si une équipe, au moment de l'arrêt des compétitions, était déjà assurée de l'être.
- Qu'aucun tour final ou match de barrage ne sera, par ailleurs, organisé pour désigner des montants ou descendants.
- Que les classements finals des différents championnats seront déterminés par l'utilisation du « coefficient sportif », sur base des classements arrêtés au 12 mars 2020. Ainsi établis, ils seront utilisés pour désigner les montants et descendants dans chacune des séries.

Pour obtenir le « coefficient sportif » d'une équipe, le nombre de points obtenus par celle-ci est divisé par le nombre de matchs qu'elle avait disputés au 12 mars 2020.

Le classement final d'une série est, par conséquent, obtenu en multipliant ce « coefficient sportif » par le nombre de matchs à jouer dans ladite série pour chacune des équipes.

Si plusieurs équipes ont le même « coefficient sportif », celles-ci seront départagées en tenant compte du goal-average.

Dans chacune des divisions, si plusieurs équipes de même niveau de séries différentes doivent être départagées pour désigner des montants ou des descendants, il sera également tenu compte du « coefficient sportif », par ordre décroissant.

Ces dispositions remplacent toute autre réglementation, qu'elle soit du niveau L.F.F.S. ou du niveau provincial.

C'étaient des décisions difficiles à prendre mais elles étaient devenues inévitables après la prolongation des mesures de confinement prises ce jour par le Conseil national de sécurité.

Elles ne feront peut-être pas l'unanimité. Après une longue réflexion, en tenant compte de chaque paramètre, des conséquences de l'une ou l'autre solution, le Conseil d'Administration de la L.F.F.S. est cependant convaincu qu'elles sont les plus équitables pour chacun de ses clubs.

Le Comité Exécutif Provincial de chacune des « Provinces » publiera prochainement via ses canaux de communication habituels les classements finaux et reviendra bientôt vers vous en vue de la prochaine saison.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Continuez à bien prendre soin de vous et de vos proches !

Vous trouverez donc ci-dessous les classements réalisés avec la formule décrite ci-dessus. Les montants officiels en vert et les descendants en orange. Il va de soit que pour les montants ou descendants supplémentaires, nous devons attendre ce que le national va décider, et les inscriptions des clubs de la province pour la saison prochaine. Nous connaissons cela tous les ans, afin de faire connaître à tous leur placement dans le championnat 2020/2021, nous demandons d'avoir une réaction rapide des clubs pour nous faire connaître leurs intentions et nous envoyer les documents d'inscription.

Rappel les clubs qui ne sont pas en ordre financièrement et qui n'ont pas pris contact avec le secrétaire ne seront pas réinscrits dans le prochain championnat.